

Madame, Monsieur,

Mardi 10 octobre 2017, un mouvement de grève de grande ampleur aura lieu au sein de l'établissement. Un très grand nombre de personnels est susceptible d'y participer.

L'emploi du temps de votre enfant risque d'être très perturbé et la demi-pension ne sera pas assurée ce jour. Par manque d'encadrement nous ne pourrions accueillir d'élèves au réfectoire même avec un panier repas.

C'est pourquoi, de façon exceptionnelle, vous pouvez l'autoriser à rentrer à la maison en cas de deux heures de permanence consécutives si vous le souhaitez.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter le collège sans ce mot dûment complété.

Merci de cocher les différents cas qui pourraient concerner votre enfant.

J'autorise mon enfant (demi-pensionnaire ou externe).....de la classe de à quitter le collège s'il a au moins deux heures de permanences consécutives. A charge pour lui de revenir à l'heure pour ses éventuels cours suivants.

Si mon enfant..... de la classe de est demi-pensionnaire, je l'autorise à sortir et prendre son repas à l'extérieur. A charge pour lui de revenir à l'heure pour ses éventuels cours suivants.

En aucun cas je n'autorise mon enfant (demi-pensionnaire)..... de la classe de à sortir du collège.

Dans ce cas, je fais en sorte qu'il prévoie un panier repas qu'il mangera dans la cour et du travail durant les heures de permanence.

Nous vous prions d'accepter nos excuses pour la gêne occasionnée et espérons compter sur votre compréhension.

Signature des parents

La direction